

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie

SAMEDI 29 DÉCEMBRE 2012

Tél : 05 62 11 33 00 • contact@ladepeche.com • www.ladepeche.fr

L'Europe relance la guerre de l'ours

La France devra s'expliquer sur sa politique de biodiversité. **• l'événement pages 2-3**



Dominique
Delpiroux

éditorial

UN OURS À BRUXELLES

Voilà un animal terriblement encombrant ! Avec ses deux cents kilos de muscles et de poils, il se balade à présent dans les couloirs de la Commission européenne à Bruxelles ! De quoi faire fuir à toutes jambes les représentants du gouvernement français...

Car l'ours n'est pas seulement un mammifère plantigrade, c'est surtout un problème insoluble. Cette espèce représentée tout juste par une vingtaine d'individus est en train de susciter des débats passionnés jusqu'au sommet de l'Europe : en ces périodes de crise économique, voilà qui peut paraître surréaliste. Mais aujourd'hui, les positions inconciliables semblent vitrifiées à tout jamais entre les partisans de la réintroduction de l'ours, et les éleveurs des vallées qui ne veulent pas d'un prédateur pour leurs brebis.

Les caricatures peuvent aller bon train des deux côtés. Les uns estimeront que les habitants des vallées sont des arriérés maniaques du fusil de chasse et incapables de préserver ce patrimoine écologique. Les autres s'arracheront les cheveux devant ces Parisiens élevés au jus de Bisounours, qui n'ont jamais vu une dizaine de brebis égorgées dans un pré.

Alors évidemment, chacun mobilise dans son camp. Les éleveurs et les anti-ours sont tou-

jours prêts à manifester et forment désormais un puissant lobby, relayé sur place par de nombreux élus de tous bords. Les associations écologistes, elles, ont choisi d'attaquer sur le plan judiciaire, et pensent avoir trouvé le moyen de pousser le gouvernement à agir, en l'obligeant à respecter la fameuse directive européenne « Habitat ».

Or, depuis 2007, c'est le silence radio total du côté du ministère de l'Écologie. Pas question de remuer le couteau dans la plaie de l'ours en période électorale. Et le nouveau gouvernement a bien d'autres chats à fouetter pour laisser ce mammifère-là à son propre sort...

Le malheur, c'est que la solution, quelle qu'elle soit, ne peut pas venir de Bruxelles, mais bien des vallées pyrénéennes. Il faudra peut-être expliquer aux uns et aux autres qu'ils devront faire des concessions. Les défenseurs de l'ours doivent entendre qu'il n'est pas forcément idiot d'imaginer des coins pour l'homme (et ses brebis) et des coins pour l'ours. Quant aux éleveurs, ils doivent prendre conscience que l'ours est un trésor pour les Pyrénées comme le lion est un joyau pour la savane. Cette discussion pour l'instant paraît bien improbable. Chacun va rester dans sa tanière. Pendant ce temps, le dossier continuera d'hiberner.

Ours : la France doit s'expliquer

l'essentiel ▼

La Commission européenne vient de lancer une procédure d'infraction contre la France. Une démarche qui fait suite aux plaintes des associations environnementales qui lui demandent de respecter la directive « Habitat ». Selon ces associations, si on ne réintroduit pas rapidement des ours, l'espèce court un grand danger.

Une fois de plus, il est question de l'ours et de sa survie dans les ministères français. L'équipe de Delphine Batho, au ministère de l'Écologie, est en train de plancher sur la demande d'explications de l'Europe concernant l'ours des Pyrénées. Un dossier épineux en diable. Car, depuis une bonne vingtaine d'années, la question de l'ours met le feu aux vallées pyrénéennes. D'un côté, les éleveurs se plaignent régulièrement des dégâts causés par le plantigrade sur les brebis dans les estives, et rêvent de voir l'ours cantonné dans quelque réserve étanche.

De l'autre, les associations de protection de la nature (Féru, Cap Ours, Pays de l'Ours, etc.) réclament depuis des années de nouvelles réintroductions. Faute de quoi, expliquent-elles, la survie de l'espèce est menacée. Ces associations ont envoyé de nombreuses plaintes à Bruxelles, s'appuyant sur la directive « Habitat » que la France a signée et qui fait obligation aux pays membres de

protéger les espèces menacées sur son territoire.

Cette fois, l'Europe a bien enregistré la plainte. Le 21 novembre dernier, le collège des commissaires européens, dans le cadre d'une procédure d'infraction, a envoyé une lettre de mise en demeure à la France.

Si le gouvernement ne répond pas, ou propose des réponses qui ne satisfont pas Bruxelles, elle encourt des poursuites devant la cour de justice européenne. Des amendes qui peuvent être salées. Et plus globalement, cet énorme robinet à subventions qu'est l'Europe, notamment à travers de nombreuses aides pour l'agriculture et le développement rural dans la région, pourrait bien se refermer...

Mais que faire lorsqu'on hérite d'un dossier aussi brûlant ? Depuis les dernières réintroductions en 2007, tous les ministres de l'Écologie ont fait du surplace et se sont empressés de ne surtout rien décider. Ils ont consulté, sondé, organisé des rencontres et des réunions. Des rapports qui n'ont débouché sur rien.

Voilà donc une patate bigrement chaude pour le gouvernement Ayrault, pris entre le marteau des défenseurs de l'ours, et l'enclume des éleveurs toujours aussi remontés.

Il reste donc un mois à la France pour présenter ses explications. Avec un œil sur les échéances électorales qui se profilent dès 2014... Voilà qui ressemble à un sacré casse-tête.

Dossier Dominique Delpiroux

UNE VINGTAINE DE SPÉCIMENS

On compte actuellement une vingtaine d'ours sur le massif des Pyrénées, répartis sur deux foyers, au lieu de trois autrefois. Le noyau oriental a disparu. On n'a plus aucune trace de l'ours Boutxy : certaines rumeurs l'ont donné comme ayant été abattu par des chasseurs ariégeois... Rien n'est établi, mais son absence, elle, est claire. De même que celle de Kouky, fils de Giva et Pyros né en 1997 dont on est sans nouvelle depuis une dizaine d'années. Balou qui s'y trouvait est revenu vers le noyau

Il y a eu beaucoup de naissances mais le seul et unique géniteur est Pyros

central qui compte déjà une vingtaine de bêtes. Il pourrait peut-être prendre la place de mâle dominant qu'occupait Pyros jusqu'à présent.

C'est justement là un des points qui préoccupe les défenseurs de l'ours. Il y a certes eu beaucoup de naissances ces dernières années (une demi-douzaine d'ours), mais le seul et unique géniteur de ces spécimens est Pyros, ce qui induit une grande pauvreté génétique. Balou pourrait apporter un peu de sang neuf. Mais les associations réclament plusieurs réintroductions pour ce noyau. Sur le côté occidental où il y avait trois mâles, on n'en compte plus désormais que deux. Aspe Ouest, fils de Cannelle et Papillon, dernier ours de souche pyrénéenne, que l'on appelait aussi parfois « cul-pelé » est mort à 12 ans, probablement en 2010. On pense qu'il a peut-être succombé à la maladie qui lui faisait perdre ses poils de l'arrière-train. Les défenseurs de l'ours proposent qu'une femelle soit réintroduite dans ce noyau.

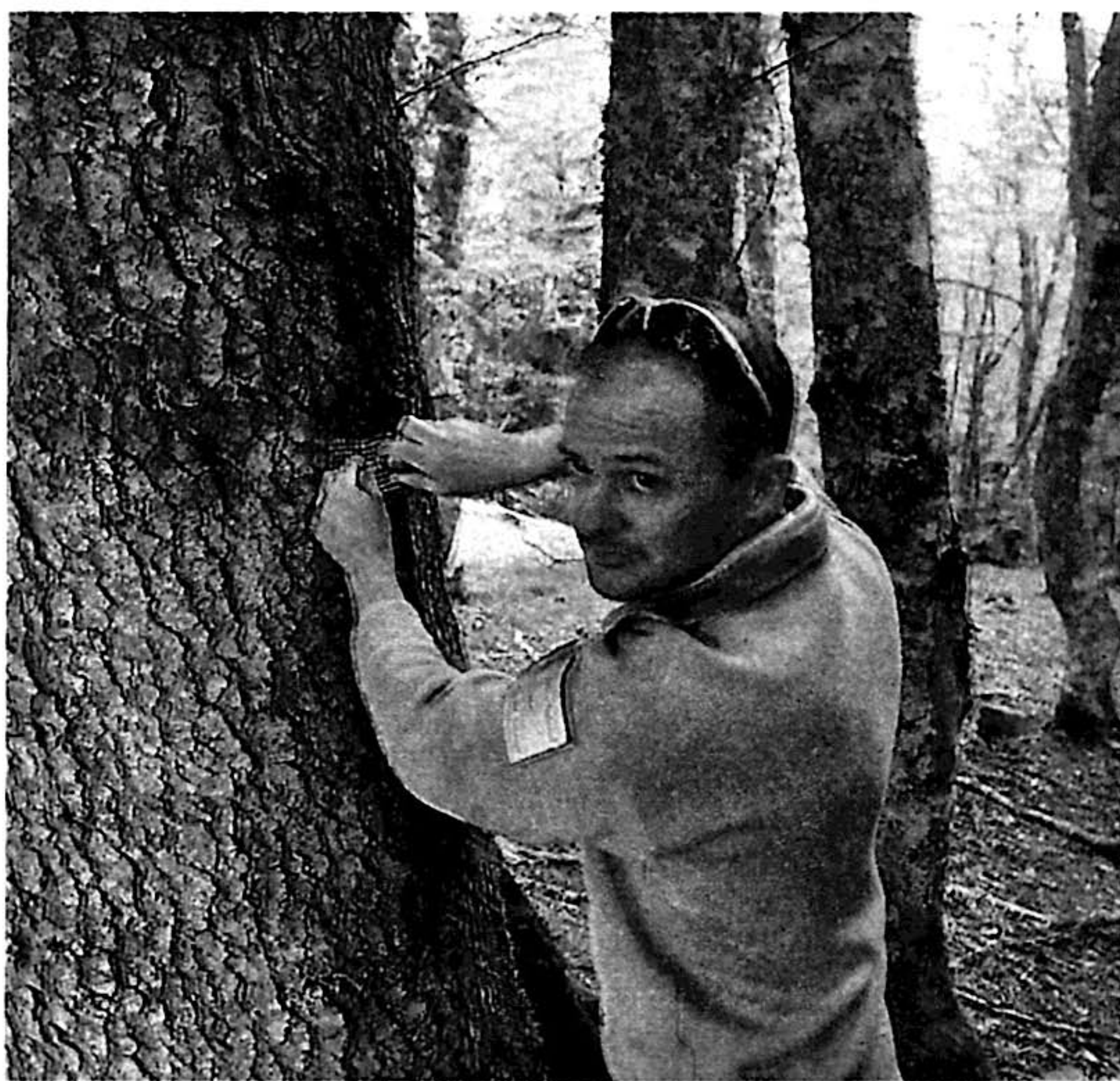
sur le terrain

COMMENT LES PLANTIGRADES SONT-ILS LOCALISÉS ?

S'il vous arrive en montagne de respirer tout à coup une forte odeur de térébenthine, c'est que vous êtes sur le territoire de l'ours !

Explications : cela fait déjà plusieurs années que les plantigrades des Pyrénées n'ont plus d'émetteurs ou d'appareils électroniques permettant de les localiser. Mais on a malgré tout une très bonne idée des endroits où ils se trouvent grâce à un suivi très méticuleux de l'équipe de suivi de l'ours, des techniciens de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les ours adorent l'odeur de la térébenthine. Aussi, les techniciens ont disposé sur des endroits stratégiques des pièges odorants. Les ours sont alors filmés par des systèmes de caméras automatiques. Ou bien ils laissent leurs poils sur des barbelés astucieusement disposés à proximité de ces pièges. Ou alors, ils posent la patte dans des « revoirs », des endroits spécialement aménagés pour recevoir les empreintes des mammifères. Pour allécher ces grosses bêtes, on utilise aussi des vieux sacs remplis de sang de bœuf ou de sardine : ah, il faut être un ours pour aimer ça ! Sur les 6 000 kilomètres carrés




Le technicien du groupe ours, Jérôme Sentilles, pose un grillage sur lequel l'ours viendra peut-être se frotter. / Photo DDM

que constitue le domaine des ours dans les Pyrénées, les équipes du suivi de l'ours ont récolté en 2010 environ un millier « d'indices de présence » : crottes, poils, empreintes, griffures et... prédatons.

Depuis quelques années, ces indices sont analysés par un laboratoire de génétique spécialisé de Grenoble. Cela permet de déterminer, à partir des éléments organiques, l'ADN des auteurs de ces traces. Et, comme dans la série « Les Ex-

perts », cet ADN parle et raconte même une bonne partie de la vie des ours. On peut savoir qui est où et surtout, on peut établir les parentèles et les descendances dans cette petite famille.

Les techniciens ne voient que très rarement l'ours... mais ils ont presque tous les jours des témoignages de leur présence. Les Pyrénées ? Un immense « loft » pour ours !

 Si vous lisez cet article sur l'e-journal Premium, cliquez sur l'image pour voir accéder au site de l'ONCFS.

Alain Reynes, Pays de l'ours

« IL FAUDRAIT RÉINTRODUIRE DIX-SEPT ANIMAUX »

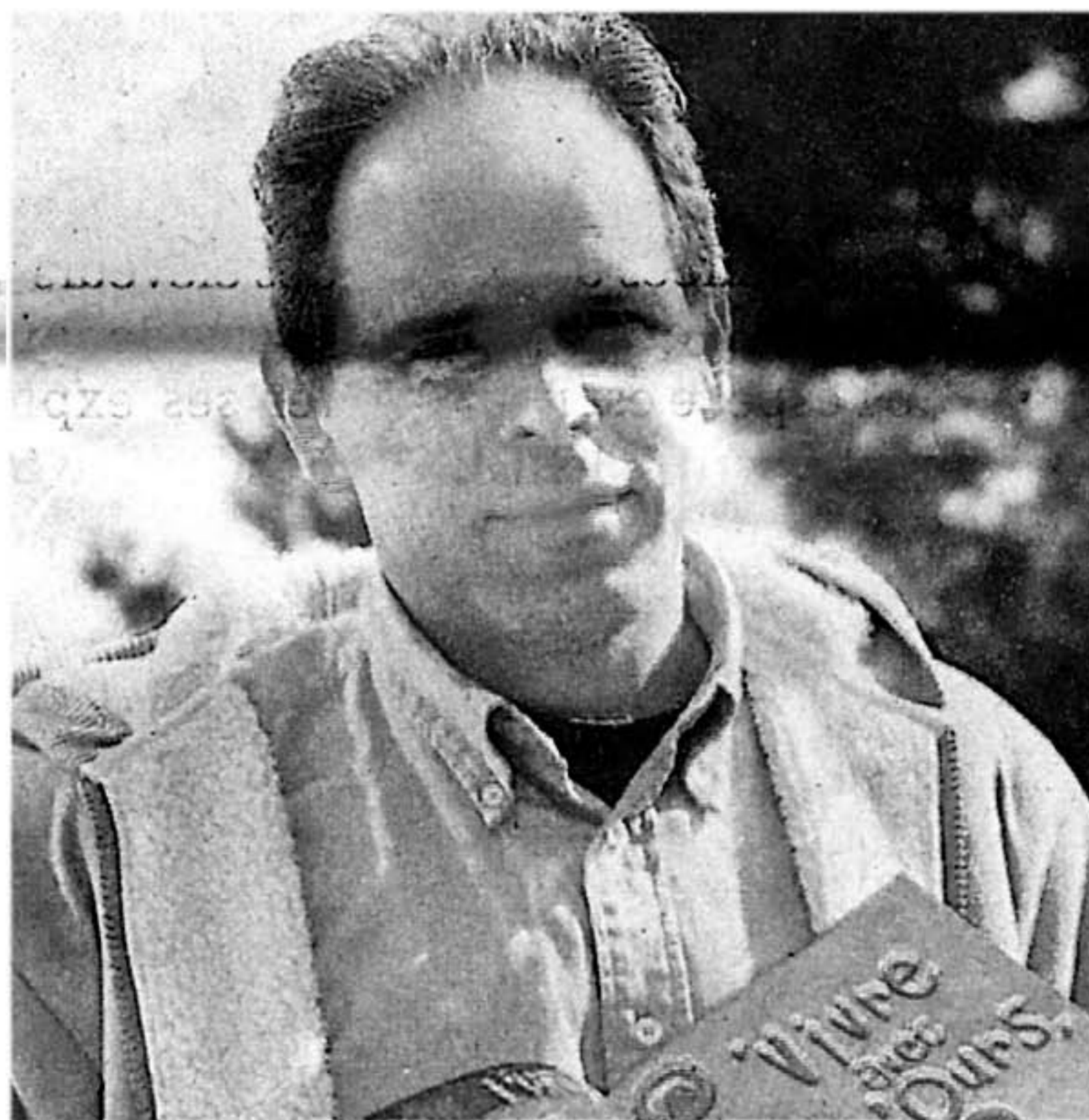
Cette procédure que vient de lancer la commission européenne vous satisfait ?

Jusqu'à maintenant, l'Europe n'avait fait que des recommandations, sans contraintes. Là, à présent, si la France ne donne pas des explications ou ne prend pas des engagements qui conviennent à la commission, la France pourra être traduite devant la cour européenne de justice. Mais ce qui est important pour nous, c'est

que dans tous les cas de figures, elle aura pour obligation finale de restaurer la population d'ours. Il y aura peut-être des amendes, des pénalités de retard, cela peut se chiffrer d'ailleurs en milliers ou millions d'euros, mais surtout, il y aura toujours cette obligation de restaurer cette espèce. Il y a aussi le risque pour la France de voir le blocage de tous les crédits européens. Et là c'est colossal : les crédits pour les infrastructures, le tourisme, l'agriculture... On a l'impression que cette fois, la Commission en a assez des promesses de la France et veut avancer.

Quelles sont les nouvelles que vous avez du nouveau gouvernement concernant sa politique vis-à-vis de l'ours ?

Rien ! Aucune nouvelle, aucune prise de position...



Mais les mesures existantes, qui concernent l'accompagnement (l'aide au gardiennage, l'équipe de suivi ours, les chiens d'accompagnement, etc.) ont été reconduites. Les 14 et 15 septembre derniers, il y a eu la conférence intergouvernementale sur l'environnement et la biodiversité, une sorte de mini Grenelle de l'environnement. Il a été dit que la France devait se montrer « exemplaire » en matière de biodiversité. À notre avis,

l'ours est concerné au premier chef !

Pourquoi souhaitez-vous des réintroductions ?

La population telle qu'elle est n'est pas viable. Tous les oursons descendent plus ou moins de quatre adultes : un seul mâle, Pyros, et trois femelles Hvala, Giva et Melba. Sarousse ne s'est jamais reproduite, quant à Franska et Palouma, elles sont mortes avant d'avoir pu se reproduire. Leur réintroduction n'a servi à rien pour la reproduction. C'est bien trop peu d'un point de vue génétique. Il faudrait renforcer le noyau occidental, où il n'y a que deux mâles, Néré et Cannelitto, et le noyau central avec des mâles ou des femelles. Pour bien faire, il faudrait réintroduire dix-sept ours pour que la population soit définitivement viable. Pas d'un seul coup, bien sûr ; sur plusieurs années. Mais c'est ce qui serait souhaitable.

Bruno Besche, ADDIP*

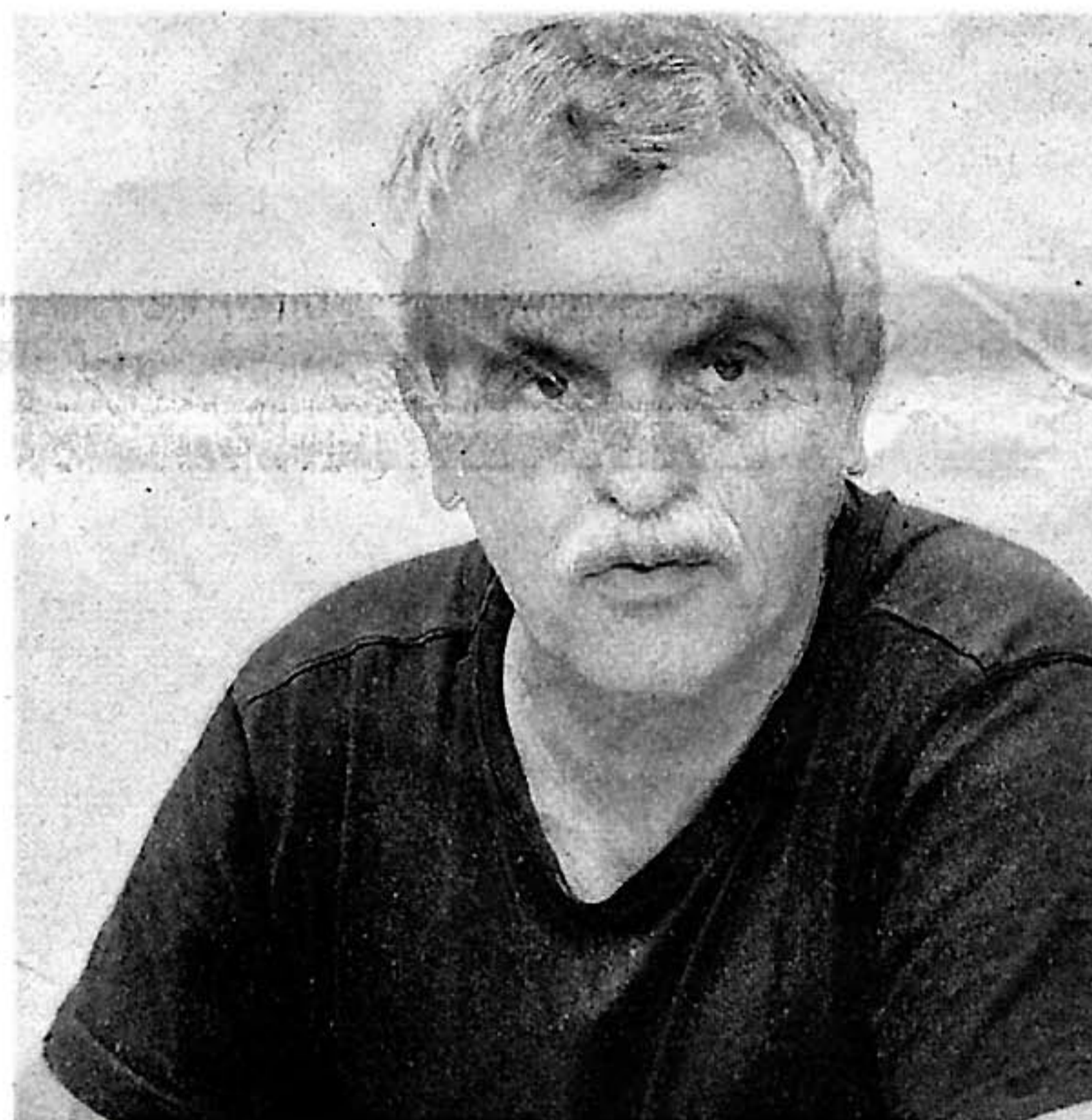
« IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION POUR L'INSTANT »

Que pensez-vous de cette décision européenne de lancer une procédure d'infraction contre la France ?

Il ne faut pas faire dire à l'Europe ce qu'elle ne dit pas ! On en est pour l'instant à la demande d'explication. La directive « Habitat » indique que les États étudient l'opportunité de réintroduire des animaux. Il n'est nulle part fait mention d'une obligation quelconque. En revanche, il est précisé qu'il faut une consultation du public concerné. Je m'interroge d'ailleurs sur la démarche de cette plainte contre l'État français... par des associations qui touchent de l'argent de l'État français ! Je note donc que Marco Cipriani, de la Commission européenne, en septembre 2011 précise que la biodiversité « c'est l'objectif ultime de la directive Habitat ». La directive ne fixe aucune limite pour atteindre cet objectif. C'est à la France de décider quand on doit atteindre les résultats, en fonction des aspects économiques, sociaux, culturels, et des caractéristiques régionales et locales. On est là, dans l'article 2 de cette directive.

Quelles sont les conclusions que vous en tirez ?

Il n'y a pas d'acceptation sociale autour de la réin-



troduction. La directive indique bien que dans ces cas-là, il doit y avoir une consultation du public et cette consultation a été négative. Une enquête a été menée sur la chaîne des Pyrénées entre le 27 septembre 2010 et le 4 février 2011. Sur 138 communes consultées on a noté 91,30 % d'avis défavorables, dans les Pyrénées-Atlantiques. Plus tard, un sondage Ifop a été réalisé au niveau national. Quand

on pose la question aux montagnards, ils sont 60 % à dire leur opposition à la réintroduction de l'ours, même si cela devait éviter sa disparition. Et le département de l'Ariège est à 71 % d'opposants.

Que demandez-vous par rapport à l'ours ?

Sa présence est insupportable dans un système déjà fragilisé. On parle beaucoup de Mittal, mais l'ours est un prédateur, comme Mittal est un prédateur. Alors, les ours sont là et on ne va pas les enlever. En revanche, nous demandons à réfléchir sur un système de cantonnement où ils ne nous embêteraient plus et où on ne les embêterait plus.

* Association pour le développement durable de l'identité des Pyrénées

LES MINISTRES SE SUIVENT MAIS LES DOSSIERS AVANCENT PEU...

Corinne Lepage:

Les premières réintroductions d'ours dans les Pyrénées ont eu lieu en 1996 et c'était l'avocate Corinne Lepage qui était alors ministre de l'Environnement. On a donc lâché le 16 mai 1996 Ziva à Melles, dans la Haute-Garonne. Le 6 juin, c'était au tour de Mellba de découvrir les Pyrénées.

C'est pratiquement un an plus tard, le

2 mai 1997, que le premier mâle Pyros sera réintroduit, toujours à Melles.

Dominique Voynet prendra la suite au ministère de l'Écolo-



gie, cette fois avec Lionel Jospin comme Premier ministre. Les dégâts des ours ont suscité la colère des éleveurs, et la ministre déclarera qu'elle ne voulait ni un retrait de l'ours, ni nouvelle réintroduction. C'est ensuite au tour d'Yves Cochet de prendre les rênes du ministère de l'Écologie. On ne l'a guère vu sur le dossier ours. Au retour de la droite au pouvoir, c'est **Roselyne Bachelot** qui prend le dossier.

Avec des pincettes du reste, puisque très vite, elle affirme à Oloron-Sainte-Marie qu'avec ce lâcher de

trois ours, « un pacte de confiance avait été rompu entre les différents acteurs qui ont en charge le développement du-



rabable de ces vallées ». Elle déclarait souhaiter désormais « travailler dans la concertation et la transparence, afin d'aboutir si possible à la réconciliation autour de la présence de l'ours ». Rien ne se passe.

Les choses vont nettement changer avec l'arrivée au ministère de l'Écologie de **Serge Lepeltier**. Il annonce que selon lui, c'est une quinzaine d'ours qu'il faut réintroduire. Pas vraiment de quoi réjouir les éleveurs. Mais la ministre qui va piloter les réintroductions les plus nombreuses sera **Nelly Olin**. Sous sa houlette, ce sont cinq plantigrades slovènes qui vont rejoindre les Pyrénées : dès le mois d'avril



2006, Palouma est lâchée dans un lieu gardé secret. Franska débarque en avril 2006, Hvala, en mai 2006, Sarousse en août 2006 et enfin

le mâle Balou. Le moins qu'on puisse en dire, c'est que ces réintroductions sont assez mal passées chez les éleveurs. Avant le premier lâcher, le 1^{er} avril, une violente manifestation s'était déroulée à Arbas, dont le maire, François Arcangelis, est favorable à la réintroduction. Cette mobilisation des anti ours a été, suffisamment forte depuis pour littéralement vitrifier le dossier.

Puis **Nathalie Kosciusko Morizet** est venue à Toulouse et a lancé une concerta-



tion. C'est **Chantal Jouanno** qui lui a succédé et qui a recueilli les fruits de cette concertation. Mais ces deux ministres se sont empressées de ne surtout rien décider ni rien entreprendre.

Du reste, depuis le mois de mai et l'élection de François Hollande, c'est le silence radio le plus total du côté de **Delphine Batho** sur le dossier

de l'ours. On indiquait simplement à son cabinet qu'on étudiait la plainte de l'Europe et qu'on travaillait à sa réponse.

